

ANNEXE C
EXIGENCES RELATIVES AU LIBELLÉ : Comparaison entre les éléments considérés comme obligatoires à la consultation de juillet 1999
et ceux prononcés obligatoires aux États-Unis

LIEN ALIMENTATION S MALADIE POUR LES ALLÉGATIONS RELATIVES À LA SANTÉ											
EXIGENCES RELATIVES AU LIBELLÉ		1. calcium et ostéoporose	2. matières grasses et cancer	3. sodium et hypertension	4. gras saturés, chol. et m.c.¹	5. céréales, fruits, lég. et cancer	6. fruits, lég., céréales (fibres sol.) et m.c.¹	7. fruits, lég., et cancer	8. folate et anomalies du tube neural	9. polyalcools et carie dentaire	10. fibres sol. (avoine/psyll) et m.c.¹
a) Termes précis à employer pour désigner la maladie	Consultation²	Obligatoire Utiliser le terme «ostéoporose»	(élément d'allégation non évalué durant la consultation)	Obligatoire : Utiliser le terme « hyper-tension »		Obligatoire : Utiliser le terme «certains cancers»	Obligatoire	Obligatoire : utiliser le terme «certains types de cancer»	(élément d'allégation non évalué durant la consultation)	Obligatoire : Utiliser les termes «carie» (français), et «tooth decay» (anglais)	Obligatoire : Utiliser les termes «maladie du coeur » et «réduction du cholestérol»
	Allégations U.S.³		Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
b) Terme précis à employer pour désigner le nutriment ou le constituant ou pour caractériser un aliment	Consultation²		(élément d'allégation non évalué durant la consultation)	Obligatoire : Utiliser le terme «sodium»	supprimer «cholestérol» dans l'allégation et insérer «type de matières grasses»	Obligatoire : Utiliser les termes «fibres alimentaires» ou «fibres alimentaires totales»	Obligatoire	Obligatoire : «la réduction du risque n'est pas liée seulement aux vitamines A et C»	(élément d'allégation non évalué durant la consultation)		Obligatoire : Utiliser le terme «fibres solubles»
	Allégations U.S.³		Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire

1. Maladie coronarienne

2. Réponse de la consultation canadienne de juillet 1999

3. Obligatoire dans les allégations santé américaines autorisées en vertu de la NLEA

ANNEXE C
EXIGENCES RELATIVES AU LIBELLÉ : Comparaison entre les éléments considérés comme obligatoires à la consultation de juillet 1999
et ceux prononcés obligatoires aux États-Unis

LIEN ALIMENTATION S MALADIE POUR LES ALLÉGATIONS RELATIVES À LA SANTÉ											
EXIGENCES RELATIVES AU LIBELLÉ		1. calcium et ostéoporose	2. matières grasses et cancer	3. sodium et hypertension	4. gras saturés, chol. et m.c. ¹	5. céréales, fruits, lég. et cancer	6. fruits, lég., céréales (fibres sol.) et m.c. ¹	7. fruits, lég., et cancer	8. folate et anomalies du tube neural	9. polyalcools et carie dentaire	10. fibres sol. (avoine/psyll) et m.c. ¹
c) Population cible principale (si distincte de la population générale)	Consultation ²	«le calcium est nécessaire à toutes les étapes de la vie»	(élément d'allégation non évalué durant la consultation)						(élément d'allégation non évalué durant la consultation)		
	Allégations U.S. ³	Obligatoire							Obligatoire		
d) Avis médical visant le groupe cible	Consultation ²				«au-delà du champ d'application des allégations santé»		«nécessité de consulter votre médecin pour déterminer votre taux de cholestérol»		(allégation non évaluée durant la consultation)		
	Allégations U.S. ³			Obligatoire	Obligatoire		Obligatoire				
e) Libellés possibles d'ordre général	Consultation ²	«les bienfaits de l'exercice sont démontrés et il existe d'autres facteurs de risque»	(élément d'allégation non évalué durant la consultation)			Obligatoire		«fibres, antioxydants»	(élément d'allégation non évalué durant la consultation)		
	Allégations U.S. ³		Obligatoire			Obligatoire		Obligatoire			

1. Maladie coronarienne

2. Réponse de la consultation canadienne de juillet 1999

3. Obligatoires dans les allégations santé américaines autorisées en vertu de la NLEA

ANNEXE C

EXIGENCES RELATIVES AU LIBELLÉ : Comparaison entre les éléments considérés comme obligatoires à la consultation de juillet 1999 et ceux prononcés obligatoires aux États-Unis

LIEN ALIMENTATION S MALADIE POUR LES ALLÉGATIONS RELATIVES À LA SANTÉ										
EXIGENCES RELATIVES AU LIBELLÉ	1. calcium et ostéoporose	2. matières grasses et cancer	3. sodium et hypertension	4. gras saturés, chol. et m.c. ¹	5. céréales, fruits, lég. et cancer	6. fruits, lég., céréales (fibres sol.) et m.c. ¹	7. fruits, lég., et cancer	8. folate et anomalies du tube neural	9. polyalcools et carie dentaire	10. fibres sol. (avoine/psyll) et m.c. ¹
f) Autres facteurs nécessaires pour réduire le risque	Consultation ²	«les bienfaits de l'exercice sont démontrés et il existe d'autres facteurs de risque»	(élément d'allégation non évalué durant la consultation)				«mode de vie sain»	(élément d'allégation non évalué durant la consultation)		Obligatoire : exercices réguliers et apport réduit en matières grasses
	Allégations U.S. ³	Obligatoire				Obligatoire		Obligatoire		Obligatoire
g) Mécanisme	Consultation ²	«par le biais de l'éducation»	(élément d'allégation non évalué durant la consultation)					(élément d'allégation non évalué durant la consultation)	Obligatoire	Obligatoire
	Allégations U.S. ³	Obligatoire							Obligatoire	
h) Mise en garde quant à l'apport maximal	Consultation ²		(élément d'allégation non évalué durant la consultation)					(élément d'allégation non évalué durant la consultation)		«exercices réguliers et apport réduit en matières grasses»
	Allégations U.S. ³	Obligatoire						Obligatoire		

1. Maladie coronarienne

2. Réponse de la consultation canadienne de juillet 1999

3. Obligatoires dans les allégations santé américaines autorisées en vertu de la NLEA

ANNEXE C
EXIGENCES RELATIVES AU LIBELLÉ : Comparaison entre les éléments considérés comme obligatoires à la consultation de juillet 1999
et ceux prononcés obligatoires aux États-Unis

LIEN ALIMENTATION S MALADIE POUR LES ALLÉGATIONS RELATIVES À LA SANTÉ											
EXIGENCES RELATIVES AU LIBELLÉ		1. calcium et ostéoporose	2. matières grasses et cancer	3. sodium et hypertension	4. gras saturés, chol. et m.c. ¹	5. céréales, fruits, lég. et cancer	6. fruits, lég., céréales (fibres sol.) et m.c. ¹	7. fruits, lég., et cancer	8. folate et anomalies du tube neural	9. polyalcools et carie dentaire	10. fibres sol. (avoine/psyll) et m.c. ¹
i) Liste des facteurs de risque liés à la maladie	Consultation ²	«induit en erreur»	(élément d'allégation non évalué durant la consultation)						(élément d'allégation non évalué durant la consultation)	«trop complexe, d'où la nécessité d'un programme éducatif»	
	Allégations U.S. ³	Obligatoire								Obligatoire	
j) Libellé dans le cas des petits emballages	Consultation ²		(élément d'allégation non évalué durant la consultation)			«nécessité de déterminer des moyens de mise en oeuvre»	«nécessité d'avoir des options dans le cas des fruits et légumes»; «utiliser des allégations fractionnées»		(élément d'allégation non évalué durant la consultation)	Obligatoire	
	Allégations U.S. ³									Obligatoire	
k) Sources admissibles d'éléments nutritifs ou de substances	Consultation ²		(élément d'allégation non évalué durant la consultation)						(élément d'allégation non évalué durant la consultation)		«utiliser plutôt la liste des ingrédients»
	Allégations U.S. ³										Obligatoire

1. Maladie coronarienne

2. Réponse de la consultation canadienne de juillet 1999

3. Obligatoires dans les allégations santé américaines autorisées en vertu de la NLEA

ANNEXE C
EXIGENCES RELATIVES AU LIBELLÉ : Comparaison entre les éléments considérés comme obligatoires à la consultation de juillet 1999
et ceux prononcés obligatoires aux États-Unis

LIEN ALIMENTATION S MALADIE POUR LES ALLÉGATIONS RELATIVES À LA SANTÉ											
EXIGENCES RELATIVES AU LIBELLÉ		1. calcium et ostéoporose	2. matières grasses et cancer	3. sodium et hypertension	4. gras saturés, chol. et m.c. ¹	5. céréales, fruits, lég. et cancer	6. fruits, lég., céréales (fibres sol.) et m.c. ¹	7. fruits, lég., et cancer	8. folate et anomalies du tube neural	9. polyalcools et carie dentaire	10. fibres sol. (avoine/psyll) et m.c. ¹
l) Apport alimentaire quotidien nécessaire pour réduire le risque; contribution par portion	Consultation ²		(élément d'allégation non évalué durant la consultation)					«Utiliser les chiffres du Guide alimentaire»	(élément d'allégation non évalué durant la consultation)		
	Allégations U.S. ³										Obligatoire
m) Mise en garde quant à la manière de consommer la substance	Consultation ²		(élément d'allégation non évaluée durant la consultation)						(élément d'allégation non évalué durant la consultation)		«la recommandation de boire de l'eau dépend de la teneur en eau du produit»
	Allégations U.S. ³										Obligatoires

1. Maladie coronarienne

2. Réponse de la consultation canadienne de juillet 1999

3. Obligatoires dans les allégations santé américaines autorisées en vertu de la NLEA